

# Fiche de données de sécurité

Date d'émission 10-nov.-2015

Date de révision 10-oct.-2019

Version 4

## Rubrique 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Agrolution 14-7-14+14CaO+TE  
Code produit 21590325GA  
Substance pure/mélange Mélange.

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Engrais (PC12). Réservé aux utilisateurs professionnels.  
Utilisations déconseillées Utilisation par les consommateurs [SU 21].

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Everris International BV  
Nijverheidsweg 1-5; 6422 PD Heerlen (NL); Tel: +31 (0) 45-5609100; Fax: +31 (0) 45-5609190.

Pour plus d'informations, contacter [INFO-MSDS@EVERRIS.com](mailto:INFO-MSDS@EVERRIS.com).

1.4. Numéro d'appel d'urgence Int: +44 1235 239 670 (24h). Numéro ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59.

## Rubrique 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Toxicité aiguë - Voie orale	Catégorie 4 - (H302)
corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2 - (H315)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1 - (H318)

### 2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement : Danger

#### Mentions de danger :

H318 - Provoque de graves lésions des yeux  
H315 - Provoque une irritation cutanée  
H302 - Nocif en cas d'ingestion  
H272 - Peut aggraver un incendie ; comburant

Contient Phosphate urée, Nitric acid ammonium calcium salt

#### Conseils de prudence:

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer  
P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer  
P221 - Prendre toutes précautions pour éviter de mélanger avec des matières combustibles  
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage  
P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin  
P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit

P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon

#### **Autres risques (UN-GHS)**

Peut être nocif par contact cutané

### **Rubrique 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

#### **3.1 Substances**

Nom chimique	No.-CE.	Numéro CAS	% en poids	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Numéro d'enregistrement REACH
Nitric acid ammonium calcium salt	239-289-5	15245-12-2	40 - 65%	Eye Dam. 1 (H318) Acute Tox. 4 (H302)	01-2119493947-16
Phosphate urée	225-464-3	4861-19-2	10 - 25%	Skin Corr. 1B (H314)	01-2119489460-34
DTPA de Fer	235-627-0	12389-75-2	1 - 5%	Non classé	01-2119980786-18
EDTA de manganese	239-407-5	15375-84-5	0.1 - 1%	Non classé	01-2119493600-40
EDTA de cuivre	237-864-5	14025-15-1	< 0.1%	Eye Irrit. 2 (H319) Acute Tox. 4 (H302)	01-2119963944-23
Acide borique; H <sub>3</sub> BO <sub>3</sub>	233-139-2	10043-35-3	< 0.1%	Repr. 1B (H360FD)	01-2119486683-25
Molybdate de sodium; Na <sub>2</sub> MoO <sub>4</sub> +2H <sub>2</sub> O	231-551-7	7631-95-0	< 0.1%	Non classé	01-2119489495-21

Component	Liste candidate des substances SVHC
Acide borique; H <sub>3</sub> BO <sub>3</sub> 10043-35-3 (< 0.1%)	Répertorié

*Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16*

### **Rubrique 4 : PREMIERS SECOURS**

#### **4.1. Description des premiers secours**

##### **Conseils généraux**

Les premiers secours doivent être uniquement dispensés par un personnel qualifié.

##### **Inhalation**

En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène. Symptômes éventuels: tousser et dyspnée. Amener la victime à l'air libre. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

##### **Contact cutané:**

En cas de malaises ou d'irritation de la peau, consulter un médecin.

##### **Contact oculaire:**

Rincer soigneusement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

##### **Ingestion:**

Ne pas faire vomir sans avis médical. Si une personne vomit et est couchée sur le dos, la tourner sur le côté. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. En cas de difficultés respiratoires persistantes pratiquer l'oxygénothérapie. Symptômes éventuels: nausées et vomissements. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

#### **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation

#### **4.3. Indication de tout soin médical et de tout traitement spécial nécessaire**

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

### **Rubrique 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

#### **5.1. Moyens d'extinction**

*Moyens d'extinction appropriés*

Grandes quantités d'eau.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité: Jet d'eau abondant.

### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants et toxiques. Le produit lui-même ne brûle pas. Peut aggraver un incendie ; comburant.

### **5.3. Conseils aux pompiers**

Utiliser l'agent d'extinction adapté au type d'incendie adjacent. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations. Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie.

## **Rubrique 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

**Mesures de protection individuelles** Mettre en place une ventilation adaptée. Éviter la formation de poussières. Utiliser un équipement de protection individuelle. Porter un équipement de protection individuel.

**Pour les agents d'intervention** Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Empêcher le produit de pénétrer les égouts. Ne pas contaminer l'eau superficielle.

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

*Méthodes de confinement:* Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

*Méthodes de nettoyage:* Enlever à la pelle ou balayer. Éviter de créer des nuages de poussière de poudre en utilisant une brosse ou de l'air comprimé.

### **6.4. Référence à d'autres rubriques**

§ 8, 12, 13.

## **Rubrique 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE**

### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Considérations générales d'hygiène:

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Mesures techniques/Conditions de stockage:

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Pour assurer le maintien de la qualité de ce produit, conserver dans un endroit sec à l'abri de toute exposition directe aux rayons du soleil; veillez également: à bien refermer les sachets déjà ouverts. Conserver à des températures comprises entre 0 °C et 40 °C.

Matériaux d'emballage

Conserver dans le conteneur original. Stocker dans un récipient fermé.

PGS-7 (Les Pays-Bas)

1.3/C

LGK (Allemagne)

5.1B

### **7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Utilisation(s) particulière(s)

Engrais; [www.everris.com](http://www.everris.com); Lire et suivre les instructions se trouvant sur l'étiquette

Scénario d'exposition

Mélange. Non demandé.

## **Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

### **8.1. Paramètres de contrôle**

*DTPA de Fer*

Danemark	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup>
Finlande	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup>
Portugal	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup>

Spain - Valores Limite Ambientales - VLE	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup>
Suisse	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup>
<i>EDTA de manganese</i>	
Czech Republic OEL	1 mg/m <sup>3</sup> TWA
Irlande	TWA: 0.2 mg/m <sup>3</sup> STEL: 0.6 mg/m <sup>3</sup>
<i>EDTA de cuivre</i>	
Autriche	STEL 0.4 mg/m <sup>3</sup> TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup>
Australie	N.A.
Finlande	TWA: 0.02 mg/m <sup>3</sup>
<i>Acide borique; H<sub>3</sub>BO<sub>3</sub></i>	
Australie	12 mg/m <sup>3</sup>
la Belgique - 8 H VLE	2 mg/m <sup>3</sup> TWA borate
Bulgarie - OEL- TWAs	5.0 mg/m <sup>3</sup> TWA (as B, listed under Boron and its inorganic compounds)
Irlande	TWA: 2 mg/m <sup>3</sup> STEL: 6 mg/m <sup>3</sup>
Latvia - OEL - TWAs	10 mg/m <sup>3</sup> TWA
Portugal	STEL: 6 mg/m <sup>3</sup> TWA: 2 mg/m <sup>3</sup>
Spain - Valores Limite Ambientales - VLE	STEL: 6 mg/m <sup>3</sup> TWA: 2 mg/m <sup>3</sup>
Suisse	STEL: 1.8 mg/m <sup>3</sup> TWA: 1.8 mg/m <sup>3</sup>
<i>Molybdate de sodium; Na<sub>2</sub>MoO<sub>4</sub>+2H<sub>2</sub>O</i>	
Autriche	STEL 10 mg/m <sup>3</sup> TWA: 5 mg/m <sup>3</sup>
Czech Republic OEL	5 mg/m <sup>3</sup> TWA
Danemark	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup>
Finlande	TWA: 0.5 mg/m <sup>3</sup>
FR - OEL - 8h VMEs	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> STEL: 10 mg/m <sup>3</sup>
Irlande	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> STEL: 30 mg/m <sup>3</sup>
Norvège	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> STEL: 10 mg/m <sup>3</sup>
Pologne	STEL: 10 mg/m <sup>3</sup> TWA: 4 mg/m <sup>3</sup>
Portugal	TWA: 0.5 mg/m <sup>3</sup>
Spain - Valores Limite Ambientales - VLE	TWA: 0.5 mg/m <sup>3</sup>
Suisse	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup>

**Niveau dérivé sans effet (DNEL)****Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

Aucune donnée disponible

**8.2. Contrôles de l'exposition****Équipement de protection individuelle****Protection des yeux/du visage**

Lunettes de sécurité à protection intégrale Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.

**Protection des mains**

Caoutchouc nitrile (0.26 mm). Délai de rupture. &gt; 8 h.

**Protection respiratoire**

Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire

**Protection de la peau et du corps**

Les précautions habituelles de sécurité lors de la manipulation du produit, permettront une protection efficace contre ce risque potentiel

**Mesures d'hygiène**

Appliquer des mesures de surveillance convenables. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

**Rubrique 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique :

Solide

<b>Aspect:</b>	crystal, Grains, flokon et poudre
<b>Couleur:</b>	Blanc cassé.
<b>Odeur:</b>	Aucun(e)
<b>Densité apparente :</b>	+/- 1120 kg/m <sup>3</sup> aucune donnée disponible
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	Aucune donnée disponible
<b>Point/intervalle d'ébullition:</b>	Solide. Sans objet.
<b>Point d'éclair :</b>	Solide. Sans objet.
<b>Taux d'évaporation :</b>	Solide. Sans objet.
<b>inflammabilité (solide, gaz)</b>	Ininflammable
<b>Pression de vapeur</b>	Solide. Sans objet.
<b>Densité de vapeur</b>	Solide. Sans objet.
<b>Densité relative</b>	Aucune donnée disponible
<b>Hydrosolubilité</b>	Aucune donnée disponible
<b>Solubilité(s)</b>	Aucune donnée disponible
<b>Coefficient de partage</b>	Solide. Sans objet.
<b>Température d'autoignition :</b>	Aucune donnée disponible
<b>Température de décomposition :</b>	Aucune donnée disponible
<b>Propriétés explosives</b>	Ne présente pas de danger d'explosion.
<b>Propriétés comburantes</b>	Peut aggraver un incendie ; comburant.
<b>9.2. Autres informations</b>	
<b>Teneur en COV (%):</b>	Solide. Sans objet.

## Rubrique 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité

Non réactif.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation. La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants et toxiques.

### 10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition.

### 10.5. Matières incompatibles

Conserver à l'écart de catalyseurs comme les dérivés du chrome hexavalent et les haloïdes métalliques. Conserver à l'écart de produits inflammables (carburants) comme le charbon de bois, le bois, la farine, la suie, etc.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation. La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants et toxiques.

## Rubrique 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Informations sur le produit

Si ce produit est un mélange, la classification ne se base pas sur les études toxicologiques relatives à ce produit, mais uniquement sur les études toxicologiques des composants inclus dans ce produit. Des informations plus détaillées sur la substance et/ou les composants sont éventuellement incluses dans les autres sections de la présente FDS

#### Informations sur les voies d'exposition probables

<b>Inhalation</b>	L'inhalation de poussières à concentration élevée peut provoquer une irritation du système respiratoire.
<b>Contact oculaire</b>	Provoque de graves lésions des yeux.
<b>Contact cutané</b>	Provoque une irritation cutanée.

**Ingestion** Nocif en cas d'ingestion.

### Informations sur les effets toxicologiques

Aucun(e) connu(e)

#### Toxicité aiguë

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

ATEmix (voie orale) 751.00 mg/kg

ATEmix (voie cutanée) 2,738.00 mg/kg

**Toxicité aiguë inconnue** 95% du mélange sont constitués de composants de toxicité inconnue.

Nom chimique	LD50 Oral	CL50 cutanée	CL50 par inhalation
Nitric acid ammonium calcium salt	300 - 2000 mg/kg ( Rat )	> 2000 mg/kg ( Rat )	
Phosphate urée	2600 mg/kg		
Acide borique; H <sub>3</sub> BO <sub>3</sub>	= 2660 mg/kg ( Rat )	> 2000 mg/kg	> 0.16 mg/L ( Rat ) 4 h
Molybdate de sodium; Na <sub>2</sub> MoO <sub>4</sub> +2H <sub>2</sub> O	= 4233 mg/kg ( Rat )	> 2000 mg/kg (Rat)	> 2080 mg/m <sup>3</sup> ( Rat ) 4 h

### Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Si ce produit est un mélange, la classification ne se base pas sur les études toxicologiques relatives à ce produit, mais uniquement sur les études toxicologiques des composants inclus dans ce produit. Des informations plus détaillées sur la substance et/ou les composants sont éventuellement incluses dans les autres sections de la présente FDS

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Classification basée sur les composants individuels du mélange.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Classification basée sur les composants individuels du mélange.

**Mutagénicité sur les cellules germinales** Classification basée sur les composants individuels du mélange.

**Cancérogénicité** Classification basée sur les composants individuels du mélange.

**Toxicité pour la reproduction** Classification basée sur les composants individuels du mélange.

**STOT - exposition unique** Classification basée sur les composants individuels du mélange.

**STOT - exposition répétée** Classification basée sur les composants individuels du mélange.

**Danger par aspiration** Classification basée sur les composants individuels du mélange.

## Rubrique 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1. Toxicité

#### Écotoxicité

**Toxicité pour le milieu aquatique inconnue**

Ne doit pas être rejeté dans l'environnement

42% du mélange sont constitués de composants dont la dangerosité pour le milieu aquatique est inconnue.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés
Nitric acid ammonium calcium salt	-	447: 48 h Carassius auratus mg/L LC50	-	-
Acide borique; H <sub>3</sub> BO <sub>3</sub>	-	1020: 72 h Carassius auratus mg/L LC50 flow-through	-	115 - 153: 48 h Daphnia magna mg/L EC50

### 12.2. Persistance et dégradabilité

**Persistance et dégradabilité**

Aucun effet de persistance ou d'accumulation n'a été observé.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Bioaccumulation**

Ne montre pas de bioaccumulation.

Nom chimique	LOGPOW
Nitric acid ammonium calcium salt	0
Acide borique; H <sub>3</sub> BO <sub>3</sub>	-0.757

**12.4. Mobilité dans le sol** Aucune donnée disponible.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB** Aucune donnée disponible.

**12.6. Autres effets néfastes** Aucune donnée disponible.

### Rubrique 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Élimination des déchets** L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.

**Emballages contaminés** Ne pas réutiliser le récipient.

**Autres informations** Utiliser la totalité du produit. Les matériaux d'emballage sont considérés comme déchets.

### Rubrique 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

#### IMO / IMDG

<b>14.1</b>	
<b>No ONU:</b>	1479
<b>14.2</b>	
<b>Nom d'expédition:</b>	Solide comburant, n.s.a. (Potassium nitrate)
<b>14.3</b>	
<b>Classe de danger:</b>	5.1
<b>14.4</b>	
<b>Groupe d'emballage:</b>	III
<b>Quantité limitée</b>	5 kg
<b>14.5</b>	
<b>Polluant marin</b>	Non réglementé
<b>14.6</b>	
<b>No EMS:</b>	F-A / S-Q
<b>Dispositions spéciales</b>	223, 274, 900
<b>14.7</b>	
<b>Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC</b>	Aucune donnée disponible

#### ADR/RID

<b>14.1</b>	
<b>No ONU:</b>	1479
<b>14.2</b>	
<b>Nom d'expédition:</b>	Solide comburant, n.s.a. (Potassium nitrate)
<b>14.3</b>	
<b>Classe de danger:</b>	5.1
<b>14.4</b>	
<b>Groupe d'emballage:</b>	III
<b>14.5</b>	
<b>Danger pour l'environnement</b>	Non réglementé
<b>14.6</b>	
<b>Dispositions spéciales</b>	274
<b>Code de restriction en tunnel</b>	E
<b>Quantité limitée</b>	5 kg

#### IATA

<b>14.1</b>	
<b>No ONU:</b>	1479
<b>14.2</b>	
<b>Nom d'expédition:</b>	Solide comburant, n.s.a. (Potassium nitrate)

**14.3****Classe de danger:**

5.1

**14.4****Groupe d'emballage:**

III

**14.5****Danger pour l'environnement**

Non réglementé

**14.6****Dispositions spéciales**

A3



## Rubrique 15 : INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

**Belgique****Danemark**

Danemark

Aucune donnée disponible

**France**

ICPE

Installation classée : article 4706

**Allemagne**

LGK (Allemagne)

5.1B

Classe du danger d'eau (WGK)

1 (Classification de Everris)

GefStoffV (DE):

Non réglementé

Component	German WGK Section
Nitric acid ammonium calcium salt 15245-12-2 ( 40 - 65% )	3
Phosphate urée 4861-19-2 ( 10 - 25% )	class 1
DTPA de Fer 12389-75-2 ( 1 - 5% )	3
EDTA de manganese 15375-84-5 ( 0.1 - 1% )	2
EDTA de cuivre 14025-15-1 ( < 0.1% )	2
Acide borique; H <sub>3</sub> BO <sub>3</sub> 10043-35-3 ( < 0.1% )	1
Molybdate de sodium; Na <sub>2</sub> MoO <sub>4</sub> +2H <sub>2</sub> O 7631-95-0 ( < 0.1% )	1

Component	EU - Explosives Precursors Marketing and Use (98/2013) - Substances Subject to Suspicious Transactions Reporting	EU - REACH (1907/2006) - Annex XVII - Restrictions on Certain Dangerous Substances
Nitric acid ammonium calcium salt 15245-12-2 ( 40 - 65% )	Present	
Acide borique; H <sub>3</sub> BO <sub>3</sub> 10043-35-3 ( < 0.1% )		Use restricted. See item 30.

Component	EU - REACH (1907/2006) - Article 59(1) - Candidate List of Substances for Eventual Inclusion in Annex XIV
Acide borique; H <sub>3</sub> BO <sub>3</sub> 10043-35-3 ( < 0.1% )	Reason for inclusion Toxic for reproduction, Article 57c (233-139-2)



**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

L'utilisation des substances est couverte par le règlement Reach 1907/2006

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Nom chimique	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII	Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV
Acide borique; H <sub>3</sub> BO <sub>3</sub>	Use restricted. See item 30.	

## Rubrique 16 : AUTRES INFORMATIONS

**Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3**

- H360FD - Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus
- H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
- H302 - Nocif en cas d'ingestion
- H318 - Provoque de graves lésions des yeux
- H314 - Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

**Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité**

RID: Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail

ICAO: International Civil Aviation Organization

ADR: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labeling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

PNEC: Predicted No Effect Concentration

DNEL: Derived No-Effect Level

REACH: Registration, Evaluation, Authorization of Chemicals

CLP: EU-GHS; Classification, Labelling and Packaging

OEL: Occupational Exposure Limit

TWA: Time Weighted Average

ATE: Acute Toxicity Estimate

EUH phrase: CLP (EU) specific hazard statement

LD50: Lethal dose, 50%.

LC50: Lethal concentration, 50%.

SVHC: Substance of Very High Concern.

**Méthode de classification**

- Méthode de calcul
- Jugement expert et détermination de la force probante des données

**Principales références de la littérature et sources de données**

Conformément au règlement 1907/2006/CE - 2015/830.  
Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP).

**Préparé par**

Regulatory Affairs Department (INFO-MSDS@EVERRIS.COM)

**Date d'émission**

10-nov.-2015

**Limitations relatives à l'utilisation**

Réservé aux utilisateurs professionnels

**Motif de la révision**

\*\*\*Indique les changements depuis la dernière version. Cette version remplace toutes les éditions précédentes

L'information ci-jointe est la synthèse des connaissances de la société Everris à la date d'élaboration de ce document. C'est la plus fiable et la mieux adaptée. Cependant, elle ne saurait tenir lieu d'engagement en terme de sécurité et/ou de résultat. La société Everris ne pourrait être tenue pour responsable de perte, dommage, échecs ou dégâts liés à un quelconque usage tenant compte de pratiques recommandées ou d'utilisation anormale, ainsi que de tous risques liés à la nature du produit. Aucune autorisation explicite ou implicite n'est accordée pour l'utilisation de quelque invention brevetée sans licence d'utilisation.